

Volets I et II des mesures visant à maîtriser les coûts

Volet Ia

Renforcement du contrôle des factures, création d'un bureau tarifaire pour l'ambulatoire, promotion des forfaits dans l'ambulatoire, introduction d'un article relatif aux projets pilotes, fourniture de données au Conseil fédéral ou resp. au gouvernement cantonal pour les tarifs et les prix

La première partie du volet I de mesures visant à freiner la hausse des coûts a déjà été abordée au Conseil national et au Conseil des Etats. Des différences subsistent: le Conseil des Etats veut supprimer l'attribution de subventions aux organisations de patients décidée par le Conseil national afin d'aider les patientes et les patients dans l'interprétation des factures. De même, la formulation de l'article relatif aux projets pilotes fait l'objet de controverses: à ce sujet, la CSSS-N a demandé à l'administration de proposer une rédaction conforme à la Constitution, en collaboration avec l'Office fédéral de la justice.

Les deux chambres s'accordent sur la mise en place d'un bureau tarifaire national. En outre, la CSSS-N soutient une structure tarifaire nationale pour les forfaits ambulatoires, qui avait auparavant été rejetée d'extrême justesse par le Conseil des Etats.

Le FST le souligne: le renforcement du contrôle des factures est à promouvoir, il a un effet modérateur sur les coûts et favorise la qualité. L'introduction de l'article relatif aux projets pilotes doit elle aussi être soutenue. Cela permettra de tester des modèles et des projets innovants et réduisant les coûts. Par ailleurs, les forfaits ambulatoires doivent eux aussi être encouragés, car ils contribuent également à la maîtrise des coûts.

Volet Ib

Système de prix de référence pour les génériques, obligation de contrat, rôle multiple des cantons, interdiction de

faire des bénéfiques dans l'assurance de base, droit de recours dans la liste des hôpitaux

La deuxième partie du volet I de mesures contient des mesures plutôt controversées. Les discussions ont donc été intenses au Conseil national, qui a rejeté le système de référence pour les génériques par 123 voix contre, 50 pour et 2 abstentions. La CSSS-N lui avait proposé d'autres mesures qui devaient accroître l'incitation à la vente des génériques, plutôt que de baisser leur prix. En outre, les pharmaciennes et les pharmaciens doivent à l'avenir être rémunérés en fonction des prestations.

Par ailleurs, le Conseil national a refusé d'interdire aux caisses-maladie la possibilité de faire des bénéfiques dans l'assurance de base. Toutefois, une partie des rabais négociés dans le cadre des contrats tarifaires doivent aller à l'assureur (75% à l'assuré, 25% à l'assureur). De plus, le Conseil national a décidé que les assureurs-maladie n'auraient pas de droit de recours en ce qui concerne la liste des hôpitaux. Avec 94 voix contre, 87 pour et 4 abstentions, cette décision a été particulièrement serrée.

La décision de rejeter l'élément de contrôle des coûts dans les contrats tarifaires a été encore plus serrée: 91 contre, 90 pour et 4 abstentions. Comme justification, il a été indiqué que ce projet devrait être traité dans le cadre du deuxième volet de mesures. Pour finir, le Conseil national a approuvé la possibilité d'effectuer des importations parallèles de génériques sans autorisation de Swissmedic.

L'argumentation du FST: le Parlement a maintenant la tâche de trouver un équilibre entre d'éventuelles économies et des questions de qualité, rentabilité et sécurité des approvisionnements. Il est donc important de faire passer la motion 20.3936, afin que la remise de médicaments plus

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Avec l'arrivée de la saison froide, les chiffres de la Covid-19 ont à nouveau explosé. Le Forum santé pour tous FST, qui réunit des représentants du secteur des assurances, de l'industrie pharmaceutique, des médecins, des consommateurs et des pharmaciens, observe la situation avec inquiétude, non seulement par rapport aux nombres d'infections et d'hospitalisations, mais aussi par rapport à la gestion de la crise par la Confédération et les cantons. Il ne s'agit pas de savoir si la Confédération ou les cantons ont manqué l'occasion de prendre les bonnes mesures à temps cet été. Dans cette crise, il s'agit plutôt de reconnaître que notre système fédéral et de démocratie directe, associé à la supposition que la Suisse ne pourrait être touchée que d'une façon marginale par une éventuelle catastrophe, ont fait que nous n'étions pas armés au mieux pour réussir ce test de résistance. En conséquence, les cantons et les villes ont pris diverses mesures d'urgence. Ce patchwork de mesures a été source d'incertitudes et de mécontentement – à juste titre.

Une chose est claire: nous ne pourrions maîtriser la pandémie de Covid-19 qu'en agissant ensemble. Nous appelons donc toutes les personnes concernées à prendre leurs responsabilités. Il est impératif de coordonner les mesures dans l'ensemble de la Suisse. Le travail interdisciplinaire est plus important que jamais et le moment est venu d'utiliser enfin correctement le numérique dans le secteur de la santé!

Au niveau de la recherche, il y a maintenant des premiers signaux positifs indiquant que des vaccins ayant une efficacité contre le coronavirus seront bientôt autorisés. Ici aussi, il s'est avéré que le succès dans le combat contre la Covid-19 n'est possible qu'en rassemblant nos forces internationalement à très court terme. En vue de la prochaine autorisation des vaccins, la Confédération et les cantons doivent donc élaborer rapidement des concepts viables avec l'industrie pour que la distribution des vaccins soit garantie.

Cette newsletter vous informe également sur d'autres sujets actuels et importants concernant la politique de santé: les volets I et II des mesures visant à maîtriser les coûts et le renforcement du numérique.

Merci pour votre engagement et votre intérêt.

Damian Müller, conseiller aux Etats et Président du Forum Santé pour Tous

avantageux ne soit plus entravée financièrement et que la sécurité d'approvisionnement soit garantie. En revanche, la motion 20.3937 doit être rejetée, car elle entraînerait à nouveau une distorsion.

Volet II

La consultation relative au 2e volet de mesures visant à maîtriser les coûts a été clôturée à la fin du mois de novembre. Le projet couvrira essentiellement les dépenses de santé.

Cela inclut la demande de mise en place d'un premier point de contact médical pour tous les assurés. Les personnes qui ont besoin d'une consultation médicale ou d'un examen devront dans tous les cas s'adresser d'abord au point de contact choisi à cet effet (médecin de famille, centre de télémédecine, centre médical, réseau de soins coordonnés). Les assureurs ne devront rembourser que les prestations qui ont

été fournies par ce premier point de contact ou qui suivent la recommandation de ce dernier. Le Conseil fédéral doit pouvoir prévoir quelques exceptions (ex. ophtalmologie/gynécologie/obstétrique). Le libre choix du médecin serait ainsi fortement restreint. Le FST rejette cette modification fondamentale et étatique du système; la liberté de choix des patientes et des patients est un élément important dans notre système de santé.

En ce qui concerne la proposition de fixer des objectifs cibles pour les dépenses de santé, le FST insiste clairement sur le fait que les mesures qui conduisent à introduire des budgets globaux rigides doivent être rejetées. Elles peuvent conduire à une baisse de la qualité au détriment des patientes et des patients.

De même, l'introduction du principe d'économicité avec un examen EAE

(efficacité, adéquation et caractère économique) différencié doit être considérée de manière critique. Le Conseil fédéral pourrait modifier toutes les règles du contrôle EAE sans impliquer le pouvoir législatif. Il couvre en principe toutes les prestations de l'AOS et met éventuellement en péril la prévisibilité et la sécurité juridique. On peut également se demander si l'introduction d'un principe d'une telle portée, sans champ d'application détaillé et qui aurait des conséquences sur tous les habitants de la Suisse, est conforme à la Constitution. Le FST rejette donc ce paragraphe sous sa forme actuelle et demande une définition plus précise de l'examen EAE.

Plus de sécurité pour les patients

Il faut continuer de faire progresser la numérisation du secteur de la santé.

Avec les normes de sécurité adéquates, elle veille à une plus grande efficacité des processus et contribue à réduire les redondances et les erreurs de médication. La crise du coronavirus a justement montré que notre système de santé présente encore un grand potentiel inutilisé au niveau du numérique. Différentes interventions en cours ont pour but de faire progresser le passage au numérique. Une motion soumise cet été (20.3209) demande au Conseil fédéral de préparer les bases légales permettant de délivrer et de transmettre une prescription médicale sous forme électronique. La motion 20.3770 qui va être traitée au Conseil national poursuit le même objectif.

Contre-projet à l'initiative sur les soins infirmiers

Avec le contre-projet à l'initiative sur les soins infirmiers, le Parlement répond aux préoccupations des soignants.

Ceux-ci devront notamment pouvoir ordonner et facturer eux-mêmes des prestations. Dans ce cadre, la CSSS-E veut que des standards de qualité soient définis et qu'il soit possible d'éviter une augmentation des quan-

Avec l'ordonnance électronique

Il s'agit ici de définir les conditions-cadres pour l'ordonnance électronique. Un point est sûr: sans l'ordonnance électronique, le dossier électronique du patient ne pourra pas fonctionner non plus.

Le FST soutient ces motions. Le numérique doit être fortement encouragé dans le secteur suisse de la santé. Sinon, nous risquons de prendre du retard par rapport aux standards que nous nous sommes fixés – en plus du fait que les retards de traitement et le mauvais fonctionnement de l'échange d'informations mettent en danger les patientes et les patients. Il est important que le Conseil fédéral définisse rapidement les conditions-cadre qui permettront aux acteurs du système de santé d'orienter la numérisation du système de santé.

tités. Les infirmières et les infirmiers qui pourront dorénavant ordonner des prestations devront signer une convention plus détaillée avec un assureur-maladie. Le Conseil des Etats s'exprimera à ce sujet pendant la session d'hiver. Le FST soutient la solution de la convention pour que les acteurs puissent définir des exigences minimales au niveau de la qualité et de la quantité.

Evénements

Le Forum Santé pour Tous vous convie régulièrement à des manifestations d'information en matière de politique de santé qui sont présidées par des intervenants de premier plan. Depuis 2017, le FST invite à des **manifestations régionales**. Nous complétons ainsi les séances d'information ayant lieu à Berne.

Aperçu des événements

Séance d'information

- Veuillez d'ores et déjà réserver la date du **9 mars 2021** à midi. L'invitation et les détails suivront.

Vous trouverez de futurs événements, des communiqués de presse et des documents de synthèse sur: www.santepourtous.ch

Aperçu des affaires parlementaires

Session d'hiver 2020

Conseil des Etats

30 novembre

19.401 lv. pa. CSSS-N. Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins

9 décembre

20.3923 Mo. CSSS-E. Meilleure gestion des données dans le domaine de la santé

Conseil national

14 décembre

Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1^{er} volet)